

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt et un, le mardi 23 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 16 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	29	
Absents représentés	4	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Aurélien BAZIN, Aline FAYE, Patrick NEHEMIE, Damien PESSOT, Martine MEZONNET, Michel PREAU, Patricia REMY, Philippe ROCHETTE Adjoints et Adjointes au Maire.

Guy PICARLE, Nadine DAMBRUN, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Christian DURANTIN, Hervé GRANDJEAN, Agnès ANDAN, Yaëlle MATHIEU-PEGART, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Christine LECHEVALLIER	représentée	par	Christian Durantin
Caroline TALON-TAILHARDAT	représentée	par	Damien MARTIN
Véronique KOUIDER	représentée	par	Jean-François VIGUES
Valérie BERTHEOL	représentée	par	Hervé GRANDJEAN

Patricia Rémy a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24/02/2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 24 février 2021

01. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACTES D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION BA N°118 LA CHATAIGNERAIE

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BA n°118 sise « Lavaux » (bois de la Chataigneraie), au prix de 1,20€/m², soit un prix de vente de 78€, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 de la Commune.

02. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACTES D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION BA N°159 LA CHATAIGNERAIE

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BA n°159 sise « Lavaux » (bois de la Chataigneraie), au prix de 1,20€/m², soit un prix de vente de 256,8€, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 de la Commune.

03. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACTES D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION BA N°197 LA CHATAIGNERAIE

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BA n°197 sise « Lavaux » (bois de la Chataigneraie), au prix de 1,20€/m², soit un prix de vente de 270€, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 de la Commune.

04. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACTES D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION BA N°184 LA CHATAIGNERAIE

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BA n°184 sise « Lavaux » (bois de la Chataigneraie), au prix de 1,20€/m², soit un prix de vente de 504€, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 de la Commune.

05. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACTES D'ACQUISITION DE DEUX PARCELLES CADASTREES SECTION BA N°71 ET BA N°165 - LA CHATAIGNERAIE

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** l'acquisition des parcelles cadastrées section BA n°71 et BA n°165 sise « Lavaux » (bois de la Chataigneraie), au prix de 1,20€/m², soit un prix de vente total de 397,2€, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 de la Commune.

06. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACTES D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION BO N°319 LA RONZIERE

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BO n°319 sise « La Ronzière », au prix de 7€/m², soit un prix de vente de 4 529€, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 de la Commune.

07. ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE (RLPI) – TENUE D’UN DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation des quatre grandes orientations générales du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal de Clermont Auvergne Métropole (RLPi), reprises ci-dessous, et du débat qui s’est tenu :
 - o Orientation 1 : les paysages et le patrimoine naturel emblématique : une identité à préserver
 - o Orientation 2 : les espaces urbains, d’activités et les grands axes : une image et une attractivité à valoriser
 - o Orientation 3 : les espaces du quotidien, patrimoine et centralités : une qualité à conforter
 - o Orientation transversale : vers un parc publicitaire et d’enseignes de qualité

08. ADHESION AU NOUVEAU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L’ACHAT D’ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES DU DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME SEGMENTS C2/C3/C4/C5 - APPROBATION DE L’ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDE

M. Pessot présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l’unanimité par 33 Voix Pour :

- **PREND ACTE** de la dissolution du groupement de commandes constitué par l’acte constitutif relatif à l’achat d’électricité et services associés pour les points de livraison ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA, avec effet aux termes des marchés en cours, à savoir au 31 décembre 2021 ;
- **PREND ACTE** de la dissolution du groupement de commandes constitué par l’acte constitutif relatif à l’achat d’électricité et services associés pour les points de livraison ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, avec effet aux termes des marchés en cours, à savoir le 31 décembre 2022 ;
- **APPROUVE** l’acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l’achat d’électricité et services associés au sein duquel le Département du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur ;
- **AUTORISE**, le Maire ou son représentant, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d’exécution de la présente délibération.

09. CONCERTATION PREALABLE AU PROJET INSPIRE : PROJET DE NOUVELLES LIGNES DE BUS B ET C A HAUT NIVEAU DE SERVICE CONTRIBUTION DE LA COMMUNE DE BEAUMONT

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 28 Voix Pour et 5 non-participations au vote de Mme Veilhan, M. Devise, Mme Molle, M. Ulrich et Mme Lanciaux :

- **PREND ACTE** du projet InspiRe ;
- **DEPOSE** une contribution visant à favoriser le report modal à l'interface de la RD 2089 et le Cœur Métropolitain à travers la réalisation d'étude permettant la création d'un parking relais et d'un TSCP empruntant le tracé initialement affecté à LUSO.

10. COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL

M. Néhémie présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 établi par Monsieur LOYE, Trésorier Principal,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

11. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

M. Néhémie présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 26 Voix Pour, 5 Voix Contre et 2 non participations au vote de M. Le Maire et M. Dumeil qui sont sortis de la salle La Ruche lors du vote :

- **ARRETE** le compte administratif du budget principal 2020 aux sommes figurant aux tableaux joints en annexe.

12. AFFECTATION DE RESULTAT DE CLOTURE 2020 - BUDGET PRINCIPAL

M. Néhémie présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 28 Voix Pour et 5 Abstentions :

- **AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 de la manière suivante :

	Résultat d'investissement 2020 (après RAR)	Résultat de fonctionnement 2020	Affectation proposée	
			Mise en réserves (compte 1068)	Report en fonctionnement (compte 002)
Budget Principal	-339 528.36 €	2 534 491.95 €	339 528.36 €	2 194 963.59 €

13. TAUX D'IMPOSITION 2021

M. Néhémie présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **ADOPTE** les taux d'imposition communaux ci-dessous :

Taxes	Taux 2020	Proposition pour 2021
Taxe sur le foncier bâti communal	20.33%	20.33%
Taxe sur le foncier non bâti	86.90%	86.90%

Le taux de taxe foncière bâti communal s'ajoutera au taux de taxe foncière bâti départemental 2020 (20,48%).

14. BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

M. Néhémie présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 24 Voix Pour, 9 Voix Contre :

- **ADOPTE** le budget primitif 2021, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :
 - Section de fonctionnement : 12 218 549.59 €
 - Section d'investissement : 3 003 311.07 €

15. TARIFS MUNICIPAUX 2021

M. Néhémie présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 28 Voix Pour et 5 Abstentions :

- **ADOPTE** les tarifs 2021 applicables aux usagers des services municipaux tels qu'ils figurent en annexe.

16. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FOND D'INTERVENTION COMMUNAL POUR L'EQUIPEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES

M. Néhémie présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fond d'Intervention Communal d'un montant de 5 172.03 € HT soit 14.80% du montant global des investissements.

17. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE DEDIE AU NUMERIQUE POUR L'EDUCATION

M. Néhémie présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **SOLLICITE** une subvention au titre du plan de relance dédié au numérique pour l'éducation d'un montant de 46 418 € soit 67% du montant global des dépenses.

18. ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2021 EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS BEAUMONTOISES

M. Préau présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 26 Voix Pour, 5 Abstentions et 3 non participations au vote de M. Néhémie, M. Rochette et Mme Mathieu-Pegart :

- **APPROUVE** à l'exercice budgétaire 2021, l'octroi de subventions et leur versement aux associations, selon la répartition figurant dans le tableau joint en annexe, pour un montant de **269 950,00 €**.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au chapitre 65 du budget 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

19. ATTRIBUTION DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU 1ER ADJOINT AU MAIRE MONSIEUR BAZIN

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 32 Voix Pour et une non participation au vote de M. Bazin qui est sorti de la salle La Ruche lors du vote :

- **ACCORDE**, la protection fonctionnelle à Monsieur Aurélien Bazin, 1^{er} Adjoint au Maire de la Commune de Beaumont.

20. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC MONSIEUR DC

M. Néhémie présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à huis clos à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** les termes du protocole transactionnel joint, entre la Commune et Monsieur DC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel avec Monsieur DC ainsi que tout document afférent,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Mme Mathieu-Pegart et M. Préau quittent la salle et donne pouvoir pour les prochains rapports respectivement à M. Gourbeyre et M. Néhémie.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 01H10.

M. Le Maire lève la séance à 01H15.